

pération définitive, ou cuite avec une masse plus considérable.

Je suppose que vous avez un gallon de sirop faible, froid ou tiède : battez un blanc d'œuf, délayez-le parfaitement dans une chopine de sirop, jetez dans la masse, brassez bien et chauffez lentement jusqu'à ce que le premier bouillon se montre ; arrêtez le feu, laissez reposer, écumez et passez au travers d'une flanelle, et bouillez ensuite jusqu'à épaisseur convenable. Au lieu du blanc d'œuf, vous pouvez employer une demi-rougie de sang de bœuf débarrassé de son caillé, et délayé de la même manière.

Avec de bonnes betteraves à sucre, bien venues, bien mûres, pas trop grosses (1 à 2 lbs.), on peut aisément retirer de 100 lbs. de racines ou environ 2 minots; un gallon de sirop contenant une quantité réelle de sucre de 10 à 11 lbs. (j'entends 100 lbs. sans compter le poids des têtes qui sont rejetées), ce qui donnerait par perche carrée (400 lbs) 4 gallons de sirop contenant environ 40 livres de sucre réel, ou par arpent, 400 gallons contenant 4000 livres de sucre.

Ce sirop conserve un goût amer auquel on s'habitue facilement, et à mon avis, il est meilleur pour la santé que certaines grosses mélasses qui se débitent au prix de 35 à 40 cents. On en fait un grand usage dans certaines régions de la Belgique où sa fabrication est l'objet d'une industrie spéciale.

Québec, 22 mars 1878.

OCT. CUISSET.

Rapport du Comité d'Agriculture de l'Assemblée Législative.

Adopté le 28 Février 1878.

Votre comité a l'honneur de faire rapport qu'il s'est réuni plusieurs fois et qu'il a donné sa plus sérieuse considération aux sujets qui suivent :

1^o Votre comité a constaté avec plaisir que plusieurs mesures suggérées dans son rapport de l'année dernière ont été réalisées ou qu'elles le seront prochainement, savoir : la publication d'un journal d'agriculture pour distribution gratuite, à titre d'encouragement, à tous les souscripteurs aux sociétés d'agriculture ; 2^o l'augmentation des bourses aux écoles d'agriculture et d'art vétérinaire, de manière à permettre à chacune des sociétés d'agriculture de cette province d'envoyer un élève boursier à ces écoles ; 3^o un amendement à la loi d'agriculture qui permettra à chacune des paroisses de cette province d'être représentée directement dans la société d'agriculture de comté.

4^o Votre comité a constaté avec peine qu'une partie considérable de cette province ne profite aucunement des avantages que les sociétés d'agriculture sont appelées à rendre ; ainsi, par le dernier rapport du département de l'agriculture et des travaux publics, il appert, que sur environ 600 paroisses dans cette province, il y en a 180 qui n'ont pas un seul souscripteur aux sociétés d'agriculture, et qu'au-delà de 100 autres paroisses ont

moins de 10 souscripteurs à leurs sociétés respectives. La plupart de ces paroisses ne bénéficient donc aucunement, ni des argents votés pour les sociétés d'agriculture, ni du journal d'agriculture. Comme ces paroisses sont, pour la plupart, parmi les moins avancées, elles auraient besoin, plus que toutes autres, de l'aide accordée si généreusement chaque année par la législature, afin d'avancer le développement de l'agriculture. Votre comité croit donc attirer l'attention de votre honorable Chambre sur le fait si regrettable qu'il vient de signaler.

Dans l'opinion de votre comité, les moyens qui lui semblent les plus propres à intéresser les paroisses éloignées et à les faire souscrire généreusement aux sociétés d'agriculture de comtés, seraient la distribution, parmi les souscripteurs dans ces paroisses, de graines fourragères, de grains de semence améliorés, l'achat de bons reproducteurs, des prix pour les terres les mieux tenues et pour des parties de labours dans la paroisse ; ainsi que des prix spéciaux et locaux pour certaines améliorations, telle que la bonne conservation et l'augmentation des fumiers, la culture des arbres fruitiers, le reboisement.

5^o Votre comité constate également avec regret, que nos expositions provinciales n'ont pas rencontré un encouragement suffisant de la part du plus grand nombre de nos cultivateurs canadiens d'origine française ; sans entrer dans des considérations trop générales, votre comité croit devoir suggérer qu'à l'avenir, on devrait encourager, d'une manière spéciale, nos cultivateurs à exposer leurs animaux à côté des animaux des races étrangères qui, jusqu'ici, semblent avoir eu le gros des encouragements et des prix offerts. Dans l'opinion de votre comité, des prix considérables offerts à nos chevaux canadiens, à chaque exposition provinciale, auraient probablement empêché la disparition presque complète de cette magnifique race, qui, sous plusieurs rapports, était certainement égale, sinon supérieure, à ces races étrangères qu'on semblait préférer.

6^o Il est peut-être possible de réunir encore les éléments épars de cette race, au moyen d'encouragements considérables et systématiques, et, dans l'opinion de votre comité, ce sujet mérite l'attention du futur comité d'expositions provinciales. Les mêmes remarques peuvent s'appliquer à nos vaches canadiennes, quant à leur valeur incontestable et au peu d'encouragement qui leur est offert dans nos expositions provinciales. Quoique l'on puisse dire, à l'avantage des races laitières étrangères, le connaisseur désintéressé ne peut manquer d'admirer la vache canadienne pour son incomparable rusticité, et sa production si économique des divers produits de la laiterie.

7^o Tout en reconnaissant les services que le conseil d'agriculture rend à l'agriculture, votre comité a cru devoir, l'année dernière, attirer l'attention de cette Honorable Chambre sur le fait que plusieurs parties de cette province ne sont aucunement représentées dans ce conseil et que, par son organisation même, les membres de ce conseil ne sont guère en position de surveiller individuellement les sociétés d'agriculture dans leurs districts respectifs, et de contribuer à leur développement d'une manière efficace. Votre comité croit donc